

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 10/12/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 16 décembre à 20h
DATE D'AFFICHAGE 10/12/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Lanfranc de Panthou, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère- Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 21	Mme Delbecque a donné pouvoir à Mme Vandercamère-Desmortreux Mme Perrier a donné pouvoir à Mme Brioul M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif
VOTANTS : 24	Mme Quesnel, M. Simon, M. Stoffel
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Deloget

OBJET : Avenant à la convention Réseau de lecture publique de Caen la mer

Mme Perrier, maire-adjointe déléguée à la culture et l'animation, indique que, initié en 2011, le Réseau de Lecture Publique de Caen la mer a permis ces dernières années de développer la collaboration entre les bibliothèques du territoire au bénéfice des publics.

Dans le cadre du projet d'établissement 2021/2026 de la bibliothèque, il est proposé d'intégrer le dispositif de navette de retour des documents (« Biblio-Retours ») qui sera mis en place au premier trimestre 2025. Cette intégration permettra aux usagers de rendre dans n'importe quelle bibliothèque signataire de l'avenant l'ensemble des documents empruntés dans les bibliothèques du réseau également signataires de l'avenant.

La participation annuelle de la commune pour l'accès au service de navette Biblio-Retour est égale à son nombre d'habitants (INSEE) x 0,30 € par an, qui s'ajoutent aux 0,45 € dû pour les ressources en ligne, le portail et le SIGB. Cette cotisation est due pour l'année entière, sauf dans le cas particulier de l'année de lancement du service où la cotisation sera proratisée.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant relatif au service de navette de retour des documents qui se rattache à la dernière convention d'adhésion au Réseau de Lecture Publique de Caen la mer, signée en 2023. Cet avenant a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la Communauté urbaine Caen la mer et la Commune autour du service de navette de retour des documents, aussi appelée « Biblio-Retours », qui sera mis en place au premier trimestre 2025

Considérant l'avenant à la convention ainsi présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention Réseau de lecture publique de Caen la mer tel que présenté en annexe à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



La Maire,

Nathalie DONATIN